

Communiqué de presse – Vendredi 23 mars 2018

Projet d'aménagement de l'aéroport de Trémuson: à quand le respect de la doctrine sur les zones humides?

Le syndicat mixte de l'aéroport de Trémuson a lancé un appel à projet pour l'aménagement d'une zone à proximité immédiate des pistes. Le contour précis de ce projet n'est pas encore connu. Il s'agirait de la création d'un circuit auto ou moto. Le terrain d'emprise, situé sur les têtes de bassin versant de l'Îc, est pour partie constitué de zones humides. C'est donc à double titre que cet espace doit être préservé.

Nos associations rappellent que les zones humides sont protégées et que leur destruction directe (remblaiement, drainage...) ou indirecte (modification de l'aire d'alimentation) doit à tout prix être évitée. Il est plus que temps que la doctrine nationale qui s'appliquant à elles, « Éviter, Réduire, Compenser », soit réellement mise en œuvre.

Pour rappel, le syndicat de l'aéroport est à ce titre un mauvais élève. En effet, l'implantation de l'actuel bâtiment de l'entreprise Déméco s'est faite au détriment de zones humides. Depuis 2011, la mise en œuvre de mesures compensatoires est attendue...

Nos associations ne sont pas dupes. La promesse de mesures compensatoires ne doit pas être vaine et ne doit pas servir à mieux faire accepter un projet. S'appuyer sur le projet de circuit, pour réaliser les mesures compensatoires en attente n'est pas défendable. Par ailleurs, il n'est pas concevable qu'un nouveau projet voit le jour sans que la compensation des zones humides déjà détruites par le syndicat mixte de l'aéroport ne soit effective.

Enfin, le SDAGE¹ Loire-Bretagne, dans ses orientations fondamentales et dispositions, se donne pour objectifs la préservation des têtes de bassin versant (i.e. la partie amont des bassins versants). Il précise notamment « *la sensibilité des têtes de bassin versant et l'influence essentielle de ces secteurs [...] justifient de cibler précisément les politiques de préservation, de restauration et de gestions spécifiques, à moyen et long terme, de ces territoires emblématiques* ». Avant un quelconque aménagement de l'aéroport, nos associations demande qu'un travail spécifique soit mené sur les têtes de bassin versant de l'Îc et notamment une analyse de leurs caractéristiques écologique et hydrologique comme précisé dans la disposition 11A-1 du SDAGE Loire-Bretagne.

Contacts :

Association ARPE, Alain Sébille, Président - alain_sebille1@yahoo.fr

Association De la source à la mer, Joëlle LE GUERN, Présidente – delasourcealamer@orange.fr

Association Eau et Rivières de Bretagne, Dominique LE GOUX, Animatrice délégation des Côtes d'Armor - Tél. : 06.88.01.19.25 et delegation-22@eau-et-rivieres.asso.fr

1 Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux : https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/files/live/sites/sdage-sage/files/Planification-gestion%20des%20eaux/Sdage/Elaborer%20le%20Sdage/PUBLI_Sdage16-21_20151104.pdf